

Interpellation du groupe vert'libéral :

« PDCOM, PACOM (PGA) : comment les outils cantonaux vont-ils être intégrés aux travaux de révision ? »

A la lecture du préavis 08-2023 « Crédit d'études pour la révision du Plan directeur communal et du Plan général d'affectation de Pully - Crédit demandé CHF 1'160'000.00 », préavis que nous soutenons, nous avons relevé les points suivants :

1. Le PDCOM date de 1996 et n'a fait l'objet d'aucune mise à jour en 28 ans malgré « les articles 16 à 21 de la LATC recommandant son réexamen au moins tous les quinze ans et sa révision lorsque les circonstances ont sensiblement changé. »
2. Le PGA n'a pas connu de révision depuis 2001 malgré « les articles 22 à 49 de la LATC recommandant son réexamen tous les 15 ans ou quand les circonstances l'exigent et, d'autre part, que la totalité du territoire communal doit être affectée ».
3. Par ailleurs, « le Grand Conseil a adopté le 12 mai 2015 un décret accordant au Conseil d'Etat un crédit-cadre de CHF 5'000'000.- destiné à financer une aide aux communes pour la révision de leurs plans d'affectation en relation avec le plan directeur cantonal et les mesures transitoires de la loi fédérale sur l'aménagement du territoire. Il est entré en vigueur le 1er septembre 2015.

Dans un deuxième temps, le décret du 22 juin 2020 a accordé au Conseil d'Etat un crédit additionnel de CHF 2'050'000.- au crédit cadre de CHF 5'000'000.- pour permettre à toutes les communes qui en avaient fait la demande de bénéficier d'un soutien financier.

Seules les demandes déposées avant le 31.08.2019 (délai imparti aux communes afin de déposer une demande de subventionnement) ont été traitées.

Cette aide aux communes avait ainsi pour but principal d'inciter ces dernières à réviser le plus rapidement possible leurs plans d'affectation afin de compenser par des dézonages la création de nouvelles zones et de respecter le délai du plan directeur cantonal fixé au 20 juin 2022.

Aucun complément ou nouveau crédit-cadre n'est ainsi prévu à ce jour selon décision du Conseil d'Etat du 7 décembre 2022 ».

Dès lors, nous saluons la démarche de la Municipalité dans la révision du PDCOM et PACOM, mais devons constater que cette dernière n'a pas su faire appel aux subventions proposées par le Canton entre 2015 et 2019. Et ce d'autant plus que pendant cette période de 4 ans les comptes communaux présentaient déjà des déficits de plusieurs millions.

De plus, le Gouvernement cantonal a réservé 173 millions, dont le 94% a été validé par le Grand Conseil pour des mesures destinées notamment à :

- Financer l'accompagnement des communes dans le cadre de l'élaboration et de la mise en œuvre de leur politique climatique et de durabilité (mesure du Plan climat)
- Subventionner les communes pour l'arborisation et la désimperméabilisation des sols
- Subventionner les communes pour être accompagnées dans la réalisation des mesures de reverdissement et d'aménagements de petites surfaces vertes de qualité
- Faire appel à des projets communaux pour créer des espaces de nature d'envergure multifonctionnels.
- Etc

Le groupe vert'libéral pose les questions suivantes à la Municipalité :

- Quelles sont les démarches entreprises pour bénéficier de l'appui du Canton afin d'augmenter l'efficacité et de réduire les coûts communaux.
- Dispose-t-elle d'un inventaire des outils et mesures d'accompagnement cantonaux pour les communes dans le cadre de la révision du PDCOM, PACOM et l'intégration d'un Plan climat communal ?
- Comment compte-t-elle communiquer au Conseil communal les outils et mesures d'accompagnement cantonaux qui seront sollicités à court et moyen terme ?

Merci de vos réponses.

Pour le groupe vert'libéral

Nathalie Lude

Pully, le 23 mai 2023

Sources :

<https://www.vd.ch/toutes-les-autorites/grand-conseil/seances-du-grand-conseil/detail-seance/seance-gc/1013639> - Séance du Grand Conseil du 28 mars 2023 - 16. (22_REP_168) Réponse du Conseil d'Etat au Grand Conseil à l'interpellation Alexandre Berthoud et consorts - PACOM ; où en sommes-nous avec le soutien du Canton aux Communes ? (22_INT_105). Décision = Adoptée par le GC

<https://www.vd.ch/themes/environnement/climat>

<https://www.vd.ch/themes/environnement/durabilite/portail-communes-durables>

<https://www.vd.ch/themes/territoire-et-construction/amenagement-du-territoire/outils-pour-amenager-le-territoire>

<https://www.vd.ch/themes/etat-droit-finances/communes/climat-et-durabilite/plan-energie-et-climat-communal-pecc>